REPUBLIQUE DU BURUNDI

CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/111 DU 13 AOUT 2018 PORTANT NOMINATION D'UN SECRETAIRE PERMANENT ET D'UN ASSISTANT DU MINISTRE AU MINISTERE DE LA JUSTICE, DE LA PROTECTION CIVIQUE ET GARDE DES SCEAUX

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 Avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n° 100/126 du 23 avril 2012 portant Révision du décret n°100/136 du 16 mai 2011 portant Missions, Organisation et Fonctionnement d'une Coordination d'un Cabinet Ministériel ;

Vu le Décret n° 100/127 du 23 avril 2012 portant Révision du décret n°100/137 du 16 mai 2011 portant Missions, Organisation et Fonctionnement d'un Secrétariat Permanent ;

Vu le Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Révision du Décret n° 100/029 du 18 septembre 2015 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/098 du 08 août 2018 portant Missions et Organisation du Ministère de la Justice, de la Protection Civique et Garde des Sceaux ;

Sur proposition du Ministre de la Justice, de la Protection Civique et Garde des Sceaux ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Secrétaire Permanent :

Monsieur Arcade HARERIMANA.

Article 2 : Est nommée Assistant du Ministre :

Madame Christine NIRAGIRA.

Article 3 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 4 : Le Ministre de la Justice, de la Protection Civique et Garde des Sceaux est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 13 août 2018,

Pierre NKURUNZIZA.

13. 8. 2018

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Gaston SINDIMWO.

LE MINISTRE DE LA JUSTICE, DE LA PROTECTION CIVIQUE ET GARDE DES SCEAUX,

Aimée Laurentine KANYANA.